

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 05 juin 2026**

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à 17 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur GARDET Benjamin, Maire.

En exercice : 11

Présents : 09

Absents : 02

Votants : 10

Présents : GARDET Benjamin, MOLLIER Christelle, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SMILEVITCH Sophie Anne, AINOZ Jean-Louis, RAMBAUD Christophe, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, PAPOZ Aurélie, ROSSAT-MIGNOD Florian.

Date de la convocation : 01/06/2026

Excusés : LAGOZNY Romane pouvoir à MOLLIER Christelle, BAISET Jérémy.

Secrétaire : PAPOZ Aurélie

Délibération 2026-06D03 - Rentrée scolaire 2026 - Renouvellement de la dérogation relative à l'organisation du temps scolaire

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'article 0521-12 modifié du Code de l'éducation,

Monsieur le Maire rappelle la dérogation à l'organisation scolaire à quatre jours prise par délibération du 12 juin 2020, renouvelée par délibération n°2022-12D14 en date du 07 décembre 2022.

Considérant que l'organisation du temps scolaire ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans, il est nécessaire de présenter une nouvelle demande de dérogation pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé, en date du 12 février 2026, et suite au conseil d'école du 20 janvier 2026, de demander le renouvellement de la dérogation à l'organisation scolaire à quatre jours avec les conditions d'organisation suivantes :

- **Les 12 premières semaines (septembre-octobre : 7 semaines / novembre-décembre : 5 semaines) :**
 - o Lundi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Mardi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Mercredi : 8h30-11h30
 - o Jeudi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Vendredi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
- **Les 24 semaines suivantes (janvier à juillet) :**
 - o Lundi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Mardi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Jeudi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00
 - o Vendredi : 8h30-11h30 / 13h15-16h00

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée du courrier reçu de l'Académie de Grenoble émettant un avis défavorable à cette demande de dérogation au titre que le temps scolaire doit être identique durant l'année scolaire.

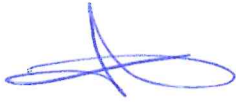
Le conseil d'école s'est donc de nouveau réuni le 21 mai 2026 et a émis un avis favorable au renouvellement de la dérogation de l'organisation scolaire à 4 jours sur les actuels horaires.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Demande le renouvellement de la dérogation de l'organisation du temps scolaire à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et des actuels horaires scolaires (8h30-11h30 / 13h00-16h00) à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.
- Charge Monsieur le Maire d'informer la direction de l'école de cette décision.

*Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.*

La secrétaire
Aurélié PAPOZ



Le Maire
Benjamin GARDET

